CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E9121** **VALABLE JUSQU'AU** **27/09/2027**

ÉDITÉ LE 31/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/03/1972

Raison sociale : FALDUTO BATIMENT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 31/07/2012

Capital : 150 000

31 BOULEVARD CHARLES MORETTI
BP 70420
13014 MARSEILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MARSEILLE 01 1972B00200

Siret : 072 802 002 00021

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 9008202

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000011040087704

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000011040087704

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 04 91 84 77 40 **Fax :**

Portable : 06 14 93 65 20

Responsabilité légale :
FALDUTO DOMINIQUE DIRECTEUR GÉNÉRAL / FALDUTO JEAN-PAUL PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : celine@falduto.fr

Effectif moyen : 30 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 6 451 098 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	30	18/06/2024
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées	10	18/06/2024
6312	Carrelages - revêtements - mosaïques (Technicité confirmée)	12	18/06/2024
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

31/07/2026 08:44

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.